



Demande de garde exclusive et pension alimentaire

Par **dadousand**, le **12/01/2014** à **15:00**

Bonjour, séparé de mon compagnon depuis février 2012, nous avons convenu sans passer par un JAF d'une garde alternée 1 semaine chacun pour notre fille de 14 ans. Il ne me verse aucune pension mais s'occupe des frais de notre fille (vêtement 40€/ mois, Téléphone 20€/mois, orthodontie dont il est remboursé au 3/4, et cantine 40€/mois).rnLors de notre vie commune, j'avais contracté un crédit personnel à mon nom de 17000€ pour l'achat d'un véhicule qui a été mis à son nom à lui, que je rembourse jusqu'en avril 2015 pour 260€/mois.rnJ'avais également contracté un crédit personnel revolving car nous avons eu des difficultés de trésorerie et dont je rembourse seule 150€/mois, soit un total de 410€/mois. rnLors de son départ, je lui ai prêté 700€ (qu'il ne m'a pas remboursé) pour l'aider à se remeubler.rnIl a également pris le véhicule qu'il a aussitôt revendu 8000€, ainsi qu'un bateau (à son nom mais acheté avec un crédit à mon nom toujours...) qu'il a revendu 5000€ et ne m'a donné aucun centime sur le fruit des ventes et s'est racheté du coup une voiture BMW récente.rnEtant moi à l'initiative de la séparation qu'il ne voulait pas, il refuse de me donner le moindre centime pour le remboursement des 2 crédits en cours malgré plusieurs tentatives de discussions (ses mots : je veux ma liberté alors je me démerde !)rnJ'en reviens donc à la garde, tous se passait à peu près bien sur l'organisation de la garde alternée, jusqu'il y a quelque mois, il prenait notre fille, soit 1 jour plus tôt, soit plus tard, ou carrément me demandant de prendre notre fille, la semaine qui était sensé être la sienne, pour des raisons professionnelles (Il est artisan et a quelques chantiers à 170 km de nos domiciles).rnA présent il souhaite s'installer là bas donc ne peut plus assumer les semaines et a proposé de la prendre uniquement le Week end.rnN'étant pas d'accord, je souhaite donc demander officiellement au JAF, une garde exclusive avec un droit de visite un week end sur deux et moitié des vacances scolaires pour lui.ainsi qu'une pension alimentaire de 350€/moisrnJe souhaite prendre donc en charge les frais de ma fille, sauf l'orthodontie (elle est prise en

charge sur sa mutuelle car étant artisan, il déduit les cotisations de son bénéfice), donc mes questions :rn- ai-je des chance d'obtenir gain de cause ?rn- est ce le problème des crédits à ma charge peut aider à faire augmenter les frais de garde ?rnJe précise que je suis fonctionnaire, je déclare 19000€ annuel et lui en tant qu'artisan avait déclaré 28000€ en 2010 et 2011 (je ne connais pas ses revenus 2012)rnJ'ajoute qu'aucune discussion à propos des remboursements des crédits n'est possible avec lui malgré tentative de discussion chaque semaine §rn rnMerci de votre aide

Par **cocotte1003**, le **12/01/2014 à 17:44**

Bonjour, vous devez saisir le JAF pour régler le droit de visite et demander une pension qui sera calculée en fonction des besoins de l'enfant et surtout des charges et revenus des deux parents. Chaque juge est libre de fixer la pension qu'il pense être nécessaire. Puisque vos domiciles vont être éloignés, il y a de très fortes chances pour que la garde soit fixée chez le parent qui la demande et si l'enfant est d'accord. C 'est à la personne qui a fait le crédit de rembourser, la banque ne doit pas avoir à tenir en compte vos problèmes de couple. Les objets appartiennent à celui qui est inscrit sur la facture d'achat. La carte grise est in titre de circulation et non de possession, cordialement

Par **dadousand**, le **12/01/2014 à 20:00**

Merci je pense donc l'attaquer en parallèle pour la vente du véhicule et on verra bien pour la pension. Au fait savez vous combien de temps se déroule entre le dépôt de demande de garde et le jugement ?rnEncore merci

Par **cocotte1003**, le **13/01/2014 à 07:59**

Bonjour, cela dépend de l'encombrement du tribunal, comptez quand même six mois, cordialement